Rappel des délais d'INSCRIPTIONS, d'ANNULATIONS et de MODIFICATIONS

	Inscriptions	Modifications et annulations	Je suis HORS DÉLAI		
ACTIVITÉ ↓			Que faire ?		Comment serais-je facturé ?
Périscolaire	possibles jusqu'à la	possibles jusqu'à la	après 14h, la veille,	Inscriptions	SI INSCRIPTION HORS DÉLAI OU SI ENFANT PRÉSENT MAIS NON INSCRIT: pénalité de 1€ par créneau réservé. Noté "PÉNALITÉ RETARD INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE" sur votre facture.
lundi, mardi, jeudi, vendredi 6h45-8h45 ou 7h-8h30 (saint martin) → (6h45 sur demande, facturation à partir de 6h30)	veille, 14h (hors week-end et jours fériés)	veille, 14h (hors week end et jours fériés)	(hors week end et jours fériés) contacter la structure	Annulations	SI ANNULATION PRÉVENUE MAIS HORS DÉLAI : facturation 1/2 heure (même si présentation d'un certificat médical). SI ANNULATION NON PRÉVENUE : facturation totale du créneau réservé.
Accueil échelonné et journée des mercredis				Inscriptions	SI INSCRIPTION HORS DÉLAI: pénalité de 3€ par réservation. Noté "RETARD INSCRIPTION MERCREDI VACANCES" sur votre facture.
7h-12h 7h-13h 7h-19h 12h-19h 13h-19h	possibles jusqu'au vendredi précédent, 14h (hors week end et jours fériés)	possibles jusqu'au vendredi précédent, 14h (hors week end et jours fériés)	après le vendredi précédent, 14h, (hors week end et jours fériés), <u>contacter la</u> <u>structure</u>		SI ANNULATION PRÉVENUE MAIS HORS DÉLAI: si la réservation initiale comprenait le repas: (créneaux 7h-13h ou 7h-19h ou 12h-19h): Facturation 1/2 journée + repas. Noté " ABSENCE MERCREDI 4H " sur votre facture. si la réservation initiale ne comprenait pas le repas (créneaux 7h-12h ou 13h-19h): Facturation 1/2 journée. Noté " ABSENCE MERCREDI 3H " sur votre facture. SAUF en cas de présentation d'un justificatif médical -> facturation du repas seulement, s'il était réservé. SI ANNULATION NON PRÉVENUE: facturation totale du créneau réservé. Noté " ABSENCE MERCREDI 8H " sur votre facture.
Petites vacances 7h-12h 7h-13h 7h-19h 12h-19h 13h-19h	possible jusqu'à la date indiquée sur la plaquette des vacances, 23h59	impossibles, <u>inscriptions</u> <u>définitives</u>	contacter la structure	Annulations Inscriptions	SI INSCRIPTION HORS DÉLAI: pénalité de 3€ par réservation. Noté "RETARD INSCRIPTION MERCREDI VACANCES" sur votre facture. SI ANNULATION, quelque soit le motif: Facturation totale du créneau réservé SAUF en cas de présentation d'un justificatif médical → facturation du repas seulement, s'il était réservé.